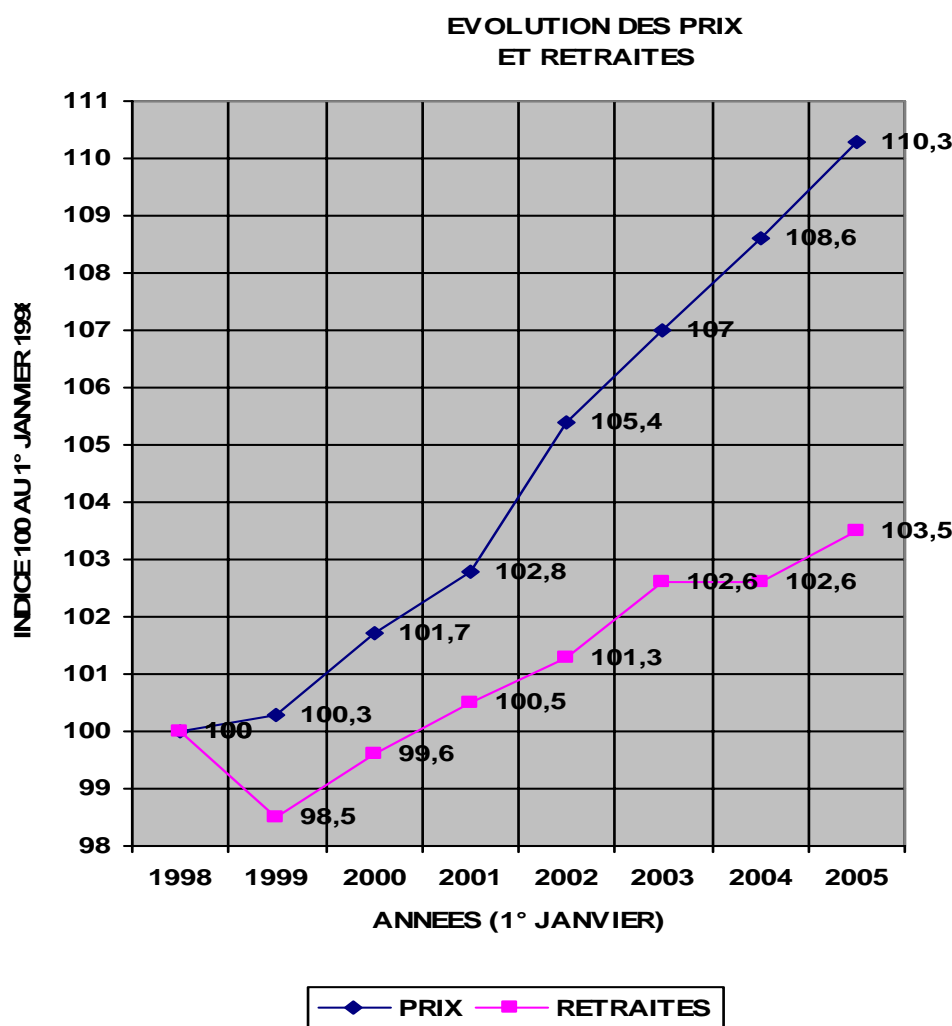


# RETRAITES ET PRIX

Je suis parti à la retraite, comme pensionné de l'Education Nationale, en Septembre 1997, à l'indice terminal de la 1<sup>o</sup> classe. Principal d'un collège de 1<sup>o</sup> catégorie, je bénéficiais de l'indice 898 et de 78% de celui-ci : ancien normalien, j'accumulais, alors, 42 annuités, ramenées au maximum de 37,5 et je perceis 3% supplémentaires pour campagne double en Algérie. Je reconnais que c'était « le bon temps » : 37,5 annuités à 2% chacune, pas de décote ni de surcôte d'ailleurs, mais le respect total du contrat que j'avais signé avec l'Etat lorsque j'étais rentré à l'Ecole Normale.

Mais toute médaille a un revers ; si au cours des 8 années écoulées depuis, j'ai bénéficié du gain de 2 points d'indice (1 en mai 99 et 1 en janvier 2000), je n'ai pu que constater, au fil des ans, la détérioration de mon pouvoir d'achat. Le graphique ci-dessous est éloquent.



Les explications en sont simples :

par 7 fois en 8 ans les prélèvements sociaux ont augmenté passant de 8,94% de la retraite brute en 1998 à 9,45% en janvier de cette année. Ajoutons que la CSG déductible a augmenté de 0,4% en février 2005, et la mutuelle de 0,15% ce qui porte le total des prélèvements sociaux à 10%.

En contrepartie le point d'indice n'a augmenté que de 7,6% dans le même laps de temps.

Il n'y a pas de longs commentaires à ajouter ; les ex-pensionnés aujourd'hui retraités de la fonction publique perdent régulièrement de leur pouvoir d'achat.

Jusqu'ou ira-t-on ?

JEAN PIERRE FERNANDEZ